



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 octobre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le lundi 28 octobre, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal convoqués le 22 octobre 2024, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24 Christian DRUELLE, Jean-Michel BIZET, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Loetitia DIFRAYA, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Jean-François TRAINSON, Olivia ETIENNE, David GUIOT, Floriane MARINA, Stéphanie AK, Damien COCHARD, David MILLARD, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoirs : 3 Christine BERENGUER a donné pouvoir à Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU a donné pouvoir à Jean-Michel BIZET, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR.

Absents non représentés : 0

Votants : 27 A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Jean-Michel BIZET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération n° 2024-61 Election des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de La Membrolle-sur-Choisille

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections du Maire et des Adjointes, il convient d'élire, parmi ses membres, les délégués au Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de La Membrolle-sur-Choisille.

En effet, selon les dispositions de l'article L 5211-8 du C.G.C.T., le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés.

Conformément à l'article L. 5211-7 du C.G.C.T., l'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

La vocation et les missions du Syndicat Intercommunal de Gendarmerie sont la gestion de la caserne ainsi que tout projet d'agrandissement.

Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Vu la démission de M. Gérard Daviet, effective à la date du 15 octobre 2024 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 28 octobre 2024 ;

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le vote a lieu au bulletin secret lorsqu'il convient de procéder à une nomination ou désignation. En vertu du même article, le conseil municipal peut néanmoins décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

-DECIDE, A L'UNANIMITE, de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder aux désignations des membres par un vote à main levée.

Les candidats au poste de membres titulaires, après un vote à main levée, ont obtenu :

- Christian DRUELLE : 23 voix pour et 4 abstentions (Stéphanie AK, Jean-François TRAINSON, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES)
- Christophe DAMOUR : 23 voix pour et 4 abstentions (Stéphanie AK, Jean-François TRAINSON, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES)

Les candidats au poste de membres suppléants, après un vote à main levée, ont obtenu :

- Jean-Michel BIZET : 23 voix pour et 4 abstentions (Stéphanie AK, Jean-François TRAINSON, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES)
- Floriane MARINA : 23 voix pour et 4 abstentions (Stéphanie AK, Jean-François TRAINSON, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES)

-DESIGNE les membres du conseil municipal, élus à main levée à la majorité absolue, pour représenter la commune au sein du Syndicat de Gendarmerie :

En qualité de délégués titulaires :

- o Christian DRUELLE
- o Christophe DAMOUR

En qualité de délégués suppléants :

- o Jean-Michel BIZET
- o Floriane MARINA

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel BIZET.



Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 28 octobre 2024,

Le Maire,

Christian DRUELLE.

